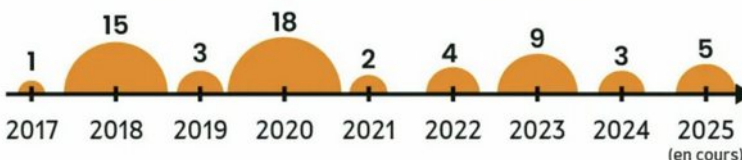


**Que sait-on de la proposition Omnibus X en ce début d'année 2026 ?**

# Contexte d'un détricotage en cours depuis 2017 en France

Nombre de mesures depuis 2017



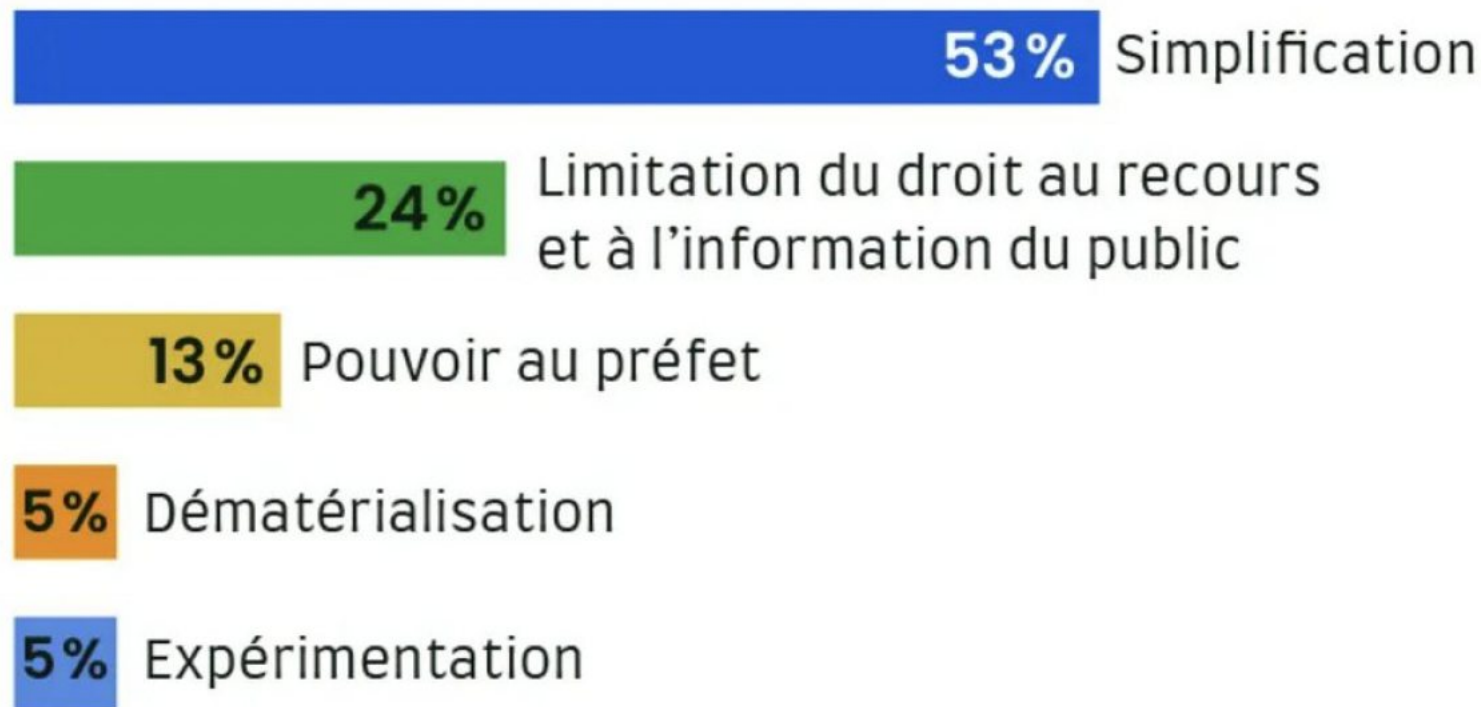
Classement par thème\*



Etude portant sur  
60 mesures  
gouvernementales  
de 2017 à 2025

par Reporterre.org  
(Gaspard d'Allens) en  
2025

## Classement par mode opératoire\*



# Omnibus

- Se présente comme un outil de simplification sur différents thèmes :
    - Pesticides
    - LMR
    - Biocides
- ...mais aussi aliments pour animaux, hygiène des denrées alimentaires...

# Pesticides

- Il s'agit de modifier le règlement 1107/2009 sur :
  - Le renouvellement et les durées d'autorisation
  - Les délais de grâce
  - Les dérogations aux critères d'approbation
  - La reconnaissance mutuelle
  - Le biocontrôle
  -

# Renouvellement des autorisations (EFSA)

- Elles deviennent illimitées alors que les autorisations des S.A. étaient limitées à 10 au 15 ans auparavant.
- Exceptions : les substances candidates à substitution et les substances autorisées à titre dérogatoire ( $\approx 60$  S.A.)

# Renouvellement autorisations (ANSES)

- Durée d'autorisation des produits contenant des substances à durée illimitée : 15 ans maximum
- Obligation pour les États membres de prendre en compte les données disponibles au moment de l'approbation au niveau UE

# Délais de grâce

- Il était auparavant de 6 mois (1 an pour écouler les stocks) il passe à 1 an (2 ans pour écouler les stocks).
- Si le produit présentait un risque **immédiat** pour la santé et l'environnement, pas de délai de grâce. Maintenant il faudra que le risque soit **immédiat** et **sérieux**.

# Reconnaissance mutuelle (RM)

- La RM permet à des produits déjà commercialisés dans un autre pays d'Europe d'être mis sur le marché en France. Il faut tout de même quelques conditions et déposer un dossier administratif à l'Anses pour obtenir une AMM.
- Omnibus prévoit de supprimer l'obligation
  - de démontrer l'intérêt général d'utiliser le produit,
  - de fournir le dossier complet et le rapport d'évaluation fait par l'Etat Membre de référence

# Produits de biocontrôle

- Ils sont définis comme « des substances d'origine biologique ou produites synthétiquement qui sont **fonctionnellement identiques et structurellement similaires** à celles-ci
- Suppression de l'obligation de tenir à jour le **registre d'épandage** pour les produits de biocontrôle.

# LMR

- Si une LMR a été abaissée, il sera possible de laisser le produit sur le marché
- Pour les substances interdites dans l'UE les LMR dans les produits importés pourront être abaissées au minimum (0,01 mg/kg ou valeur par défaut spécifique à chaque substance) ou **fixées en fonction des résultats d'une étude d'impact.**

# Biocides

- L'obligation de renouvellement périodique systématique de l'autorisation pour toutes les substances actives biocides est **supprimée**.
- La Commission peut identifier des S.A. à durée illimitée devant être ré-examinées (mais pas obligée).
- Cette identification peut prendre en compte les demandes des États membres (mais pas obligé).

# Mobilisations

- La proposition Omnibus X est exactement à l'opposé du contenu du rapport du HCSP → ne pas nous priver de mettre en avant le contenu de cet excellent rapport (malgré les censures)
- La nouvelle proposition de Duplomb – soutenue par la droite et l'extrême droite - vient creuser en France, ce processus de dérèglementation.
- Nécessité d'interpeller les élus nationaux et européens dans toutes les occasions possibles.
- Outil « shake ton politique » de GF.

# calendrier

- La Commission veut une décision du Conseil d'ici fin mars.
- Pas de date connue pour le Parlement
- Les allers-retours entre les institutions devraient prendre toute l'année

Merci à Pauline Cervan (toxicologue Générations Futures)  
pour sa lecture du texte Omnibus